



**LES ANIMAUX
PEUVENT-ILS
SAUVER LES
HOMMES ?**

**Quand l'intérêt pour
l'animal révèle les
doutes de l'humanité**

PAR NICOLAS CHEVASSUS-AU-LOUIS

Livres, recherches, mais aussi actions et groupes politiques autour de la question animale se multiplient, témoignant depuis quelques années que les animaux ne sont plus considérés comme de simples subalternes de l'espèce humaine. La défense de la cause animale commence même timidement à rentrer dans le répertoire légitime des idées de gauche. Peut-être faut-il y voir les effets cumulés des actions de celles et ceux qui, dans l'ombre, œuvrent depuis des décennies pour faire des animaux sinon nos égaux, du moins nos semblables. Mais sans doute y a-t-il plus profondément un effet d'époque. À l'heure où le futur apparaît toujours plus incertain, les hommes semblent tourner de plus en plus leur regard vers le monde animal en lui prêtant, dans une sorte de biais anthropomorphiste, des qualités et attributs qui leur font douloureusement défaut. Ainsi, apparemment impuissants à se sauver de leur propre violence et incapables de trouver de nouvelles voies émancipatrices, ils y puisent un nouvel élan utopique. Au fond, c'est elle-même que la société des hommes contemple avec inquiétude dans le miroir animal.

Commençons par un fait divers sordide. Le 29 mars 2017, un habitant de Saint-Étienne-du-Rouvray (Seine-maritime), pris en flagrant délit de relation sexuelle avec une poule, a été condamné par le tribunal correctionnel de Rouen à trois mois de prison avec sursis pour « sévices sexuels envers un animal domestique ou apprivoisé ». Poursuivons notre revue de presse à la rubrique société. Le 23 mars 2017, le procureur du tribunal de grande instance d'Alès

a réclamé un an de prison avec sursis contre un ancien employé de l'abattoir du Vigan (Gard), accusé de cruauté et de mauvais traitements envers les animaux. On y apprend aussi qu'avant de quitter ses fonctions de ministre de l'Environnement, Ségolène Royal avait promulgué un arrêté interdisant la reproduction en captivité des orques et des dauphins, ce qui signait de fait la fin des delphinariums de la Côte-d'Azur. Après un détour par les pages politiques, où nous

FAIRE FACE À LA CRISE ENVIRONNEMENTALE IMPLIQUERA DE REPENSER LE RAPPORT DE L'HOMME À LA NATURE, ET EN PARTICULIER AU MONDE ANIMAL.

apprenons que le Parti animaliste, âgé de moins d'un an, est devenu, à l'issue des élections législatives, l'un des seize partis bénéficiant du financement public (il faut pour cela avoir obtenu plus de 1% des suffrages dans plus de cinquante circonscriptions), poussons jusqu'aux pages littéraires. Nous y trouvons d'élogieuses recensions de *L'Humanité carnivore* de la philosophe Florence Burgat (Le Seuil, 2017), qui cherche dans l'anthropologie du sacrifice des explications au sort que l'homme fait aux bêtes, ou encore de *Biographies animales* (Le Seuil, 2017) de l'historien Éric Baratay, qui s'efforce d'écrire l'histoire selon un point de vue animal. Mais le meilleur nous attend dans les pages internationales : on y apprend qu'un tribunal argentin a ordonné au nom de l'*habeas corpus* la remise en liberté d'une chimpanzée d'un zoo de Mendoza, qui sera donc, après dix-neuf ans de vie en captivité, relâchée dans une forêt brésilienne.

Chacune à sa manière, ces informations tirées d'une revue de presse en ce premier semestre 2017 témoignent d'une sensibilité nouvelle, inimaginable dix ans auparavant, au sort des animaux. Presque tous les candidats à l'élection présidentielle se sont ainsi fendus, pour la première fois, d'un volet « condition animale » dans leur programme. « *Le sort des*

animaux préoccupe de plus en plus de personnes aujourd'hui en Occident, parce qu'elles prennent conscience des souffrances inouïes qui leur sont infligées dans les élevages intensifs, l'expérimentation ou les cirques. La cause animale est ainsi entrée dans la Cité; elle n'en sortira pas », affirme la philosophe Corine Pelluchon, de l'université Paris-Est-Marne-la-Vallée, d'après qui « *le combat en faveur d'un monde plus juste envers les animaux va dans le sens de l'Histoire* ». Il est toujours hasardeux de spéculer sur ce dernier, mais il existe cependant quelques certitudes : la crise environnementale, marquée notamment par le réchauffement climatique et la sixième grande phase d'extinction d'espèces dans l'histoire de la Terre, sera au cœur des siècles à venir. Y faire face impliquera de repenser le rapport de l'homme à la nature et en particulier au monde animal. De même qu'une transition énergétique s'imposera du fait de l'épuisement des réserves en hydrocarbures, une transition animalière sera nécessaire afin de penser une humanité qui ne soit pas en guerre contre le vivant. Peut-être même faudra-t-il accorder des droits aux animaux ? Confusément, souvent de manière contradictoire, le renouveau de la pensée sur la question animale participe à cette réflexion. Alors que l'espérance de transformation sociale est bloquée, la question animale devient centrale.

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE EN DÉTRUISANT LA SOCIÉTÉ ORGANISÉE EN TROIS ORDRES, PUIS EN ABOLISSANT L'ESCLAVAGE, A RENDU PENSABLE L'IDÉE DU DROIT ANIMAL.

Le second exemple avancé par Pierre Serna est le vote en 1850 de la loi Grammont, punissant « *ceux qui auront exercé publiquement et abusivement des mauvais traitements envers les animaux domestiques* ». Ce texte, resté en vigueur jusqu'en 1976 (lorsque la répression s'est étendue aux mauvais traitements des animaux perpétrés dans la sphère privée, et non plus seulement en public), passe aujourd'hui pour fondateur du droit animal en France. Aux yeux de l'historien, il n'est pas indifférent qu'il ait été voté par l'Assemblée nationale de la II^e République, née de la révolution de 1848, la première de l'histoire française à être élue au suffrage universel (masculin). Avec le recul de l'histoire, il apparaît donc clairement que les avancées de la cause animale se sont depuis deux siècles produites dans des moments de poussée émancipatrice qui voyaient avancer de concert luttes sociales, féminisme et anti-colonialisme. Mais l'antispécisme, quoi qu'ait soutenu Singer, n'est pas devenu une valeur incontournable à gauche. « *Notre parti ne s'inscrit dans aucun courant historique. Il n'est ni de droite ni de gauche. Ses militants ont tous été militants dans des mouvements associatifs de défense des animaux, mais pas dans des*

partis politiques particuliers », explique Isabelle Dudouet-Bercegeay, coprésidente du Parti animaliste, fondé en novembre dernier. De même, le blog animalpolitique³, lancé par un collectif de vingt-six associations de défense des animaux, classe les personnalités politiques en fonction de leurs prises de position sur la question animale. Nulle trace de gauche ni de droite, de progressistes ni de conservateurs, dans ces compilations qui visent à faire du rapport à la condition animale le seul déterminant de la prise de position politique, comme si le sort de l'humanité s'en était absenté.

La jonction entre la tradition du mouvement ouvrier – progressivement et non sans mal étendue à l'antiracisme et au féminisme – et le courant de la libération animale ne s'est pas faite. « *Hélas, Les Verts, ou les différents courants de l'écologie politique ne se sont pas saisis de la question animale. Leur préoccupation reste de défendre les écosystèmes, l'environnement, non le droit des animaux à exister et à mener une vie digne* », regrette la philosophe Florence Burgat. Plus de quarante ans après *Animal Liberation* de Peter Singer, l'antispécisme, en dépit de la préoccupation croissante pour la question animale, ne s'est pas ajouté à la panoplie idéologique de la gauche.

LA JONCTION ENTRE LA TRADITION DU MOUVEMENT OUVRIER ET LE COURANT DE LA LIBÉRATION ANIMALE NE S'EST PAS FAITE..

Violences

Ajoutons à ce constat l'évidence que la période présente n'est guère marquée par une dynamique de progrès social et d'émancipation humaine, ce qui invalide le lien historique établi par Pierre Serna entre extension des droits humains et préoccupation à l'égard des animaux. Il faut donc trouver d'autres explications au renouveau de la question animale et à l'effervescence qu'elle suscite.

Dans son livre, Pierre Serna en suggère une autre. Il relève que les candidats au concours de l'Institut de 1802 étaient quasiment tous persuadés du lien entre la brutalité du traitement infligé aux animaux et la violence entre humains. *« Si les animaux sont ce que nous sommes, il n'y a d'eux à nous d'autres différences que du plus au moins ; et s'il est encore vrai que cette différence nous autorise à les traiter comme nous les traitons, pourquoi n'en serait-il pas de même de notre espèce ? N'y a-t-il pas du positif et du négatif parmi les hommes ? »*, demandait Jean-Baptiste Salaville, l'un des candidats. Dans une société encore traumatisée par les massacres de la Terreur, les bouchers, souvent accusés par les plus conservateurs des candidats au concours de 1802 d'avoir mis leur savoir-faire technique au service des décollations d'aristocrates, se voyaient accusés d'exacerber la violence. *« Qui n'a pas acheté trop chèrement le plaisir d'une journée de repos passée dans la confiance et l'intimité, par la rencontre imprévue et inévitable d'un boucher couvert de sang, armé d'un bâton noueux, accompagné de chiens furieux et écumants frappant à tort et à travers des animaux étourdis par le bruit qui les environne, dont les beuglements déchirent*

l'âme ; qui se cherchent, s'appellent, se répondent tristement ; animaux utiles que notre luxe si vanté engloutit par milliers, qui n'obtiennent que la mort pour prix de plus longs services », écrivait Adrien Gauthier-Lachapelle, autre candidat. On croirait lire la prose de l'association L214, ou de tout autre contempteur de la cruauté inhérente au fonctionnement des abattoirs.

Notre société effrayée par sa violence, persuadée que cette dernière ne cesse de progresser (alors que le taux d'homicide, paradoxalement, ne cesse de décroître), projeterait-elle vers le monde animal ses inquiétudes, comme si l'impuissance face à la violence humaine conduisait, en quelque sorte par compensation, à vouloir diminuer la violence faite aux animaux ? L'explication est plausible, mais difficilement démontrable. *« Entre les violences faites aux hommes et aux bêtes, je dirais qu'il y a isomorphisme, sans que l'on puisse démontrer la causalité »*, soutient le neurobiologiste et philosophe du CNRS Georges Chapouthier, pionnier en France des travaux sur les droits animaux⁴. Et d'évoquer le fait que la maltraitance animale s'accompagne aussi souvent de maltraitance envers les enfants, ou que les abandons d'animaux de compagnie ont massivement lieu en été, saison durant laquelle les personnes âgées sont délaissées dans les maisons de retraite, comme si *« les traitements violents de l'animal pouvaient induire ou habituer à la violence humaine »*. *« La thèse n'est pas démontrée, mais il y a plusieurs arguments convergents en sa faveur »*, souligne Chapouthier. *« Tout cela est sans doute vrai, mais je rechigne à user de ces arguments, car ils reviennent à défendre l'animal au nom de*

l'homme, et non pour ce qu'il est», répond Florence Burgat. Nous sommes là face à une tension centrale des discussions sur la cause animale : faut-il la défendre au nom de l'homme ou des animaux ?

Élevages

Un fait bien établi s'oppose cependant à la thèse du lien entre violence faite aux bêtes et violence faite aux hommes : notre cécité volontaire quant aux conditions d'élevage et d'abattage des animaux dans l'«*éternel Treblinka*», selon la forte expression de l'historien américain Charles Patterson⁵, de l'élevage industriel. Puisque cette violence est dissimulée, comment peut-elle influencer sur les humains ? Force est de constater qu'en la matière, les choses changent, et fort vite. «*Si cela bouge, et pour de bon, en France sur la question de la cause animale, c'est grâce aux réseaux sociaux, qui ont permis par exemple la diffusion des vidéos de L214 sur les abattoirs. Le travail, ancien, des associations s'est trouvé démultiplié, ce qui a conduit les grands médias à s'y intéresser*», explique Isabelle Dudouet-Bercegeay, du Parti animaliste. Outre celui des réseaux sociaux, citons le rôle dans la dénonciation de l'élevage industriel du cinéma documentaire (*À l'abattoir*,

de Philippe Ridault, 2015 ; *Saigneurs*, de Vincent Gaullier et Raphaël Girardot, 2017) ou de livres à succès (Fabrice Nicolino, *Bidoche*, Les Liens qui libèrent, 2009 ; Jonathan Safran Foer, *Faut-il manger les animaux ?*, L'Olivier, 2010 ; Geoffroy Le Guilcher, *Steak machine*, Goutte d'Or, 2017).

Tous les auteurs travaillant sur la question animale placent aujourd'hui au cœur de leur argumentation les vies de souffrance infligées à des milliards d'animaux par l'élevage industriel. Selon la FAO (*Food and Agriculture Organization*), agence de l'ONU, pas moins de soixante milliards de cochons, poulets, bovins et ovins sont consommés chaque année : comme si chaque adulte sur terre mettait à mort un animal tous les mois. En trente ans, de 1983 à 2014, la consommation de viande a doublé, tandis que la population mondiale n'augmentait «*que*» de 33%. «*Quand nous mangeons de la viande, même pensée sous forme d'un continuum de chair, c'est-à-dire de la viande rendue générique – du poisson – jusque dans sa formulation spécifique – du bœuf, du poulet – nous mangeons, sinon clairement, du moins nécessairement, un animal mort, plus précisément un animal qui a été tué à cette fin*», écrit la philosophe Florence Burgat⁶. L'intérêt de

**NOUS SOMMES FACE À UNE TENSION CENTRALE
DES DISCUSSIONS SUR LA CAUSE ANIMALE :
FAUT-IL LA DÉFENDRE AU NOM DE L'HOMME
OU DES ANIMAUX ?**

son argumentation est qu'elle relie une pratique des plus courantes aux conditions de son exercice, que l'on ignore le plus souvent. Manger de la viande signifie accepter, sauf à trouver des filières locales bien rares en ville, les pratiques de l'élevage industriel qui réduisent les animaux à des machines à produire des protéines.

La dénonciation de l'élevage industriel est également au cœur de l'argumentation végane. Le refus d'user de tout produit d'origine animale peut déconcerter au premier abord. Puisque les poules pondent des œufs et les vaches produisent du lait, pourquoi se priver de les manger ? Mais la production industrielle d'œufs implique, souligne Florence Burgat, de broyer chaque année en France quelques 40 millions de poussins mâles dès leur naissance (car leur race a été sélectionnée en vue de la ponte et non de la viande), ce qui implique de détruire les oisillons que le hasard de la génétique a rendus mâles. Il en va de même de la production de laine, qui repose pour beaucoup sur les immenses élevages australiens, où la peau péri-anale est découpée à vif sur les moutons, car leur sélection génétique fait qu'ils ne peuvent déféquer proprement. Une critique comparable s'applique à la consommation de lait, car la mise-bas des vaches laitières ne sert qu'à stimuler leur production de lait, le veau n'étant qu'un produit dérivé de vies aiguillées vers d'autres filières. Ces exemples concrets montrent, selon la philosophe, qu'il est moralement inconséquent d'être végétarien par souci de la souffrance animale sans renoncer aussi à la consommation d'œufs et de lait.

L'irruption de l'écologie

Il y a malheureusement peu d'études sur l'évolution de l'alimentation végétarienne. Tout ce que l'on en sait, statistiquement, est que la consommation de viande ne cesse de décroître en France depuis 1998⁷. On dit depuis des années, sans guère de sources, que 2 à 3 % de la population française (quatre fois moins qu'en Allemagne) serait végétarienne, mais on ignore comment ce chiffre évolue. Un simple coup d'œil aux enseignes ou aux cartes des restaurants des métropoles montre en tout cas que l'alimentation végétarienne est de plus en plus fréquente. De multiples facteurs peuvent l'expliquer. L'un d'eux est, selon Georges Chapouthier, « *la mondialisation des idées et des modes de vie* » à travers deux phénomènes : l'apparition en France d'antennes de puissantes organisations britanniques de défense des animaux (telles One Voice, IFAN France, PETA France, Welfarm, Pro Anima, CIWF France, 296 Life France), le Royaume-Uni ayant une très ancienne tradition végétarienne ; et l'essor du bouddhisme, dont la plupart des courants défendent l'alimentation végétarienne. Il est aussi probable que les préoccupations sanitaires aient joué un rôle, surtout depuis que l'Organisation mondiale de la santé a classé en 2015 la viande rouge transformée (hot-dogs, saucisses, corned-beef, sauces à base de viande...) comme « *cancérogène* », au même titre que le tabac ou l'amiante.

Encore une fois, il manque des études sociologiques qui quantifieraient l'importance et surtout permettraient de connaître les raisons individuelles des conversions à l'alimentation

végétarienne. Cependant, à parcourir les innombrables sites qui en font la promotion, on constate l'importance de l'argumentation environnementaliste, elle-même des plus politiques, car liée à la critique du capitalisme. Comme le résume Corine Pelluchon, « *les violences faites aux animaux sont un miroir dans lequel nous voyons les dégâts d'un modèle de développement qui repose exclusivement sur le profit et n'assigne aucune limite à l'exploitation des autres vivants et de la nature. Ce modèle de développement insoutenable sur le plan écologique et essoufflé sur le plan social et économique n'est tolérable que si les individus se déshumanisent au point de se couper de leur sens moral, de n'avoir plus aucune empathie pour les autres, à l'exception du cercle étroit de leurs proches et amis* ».

À PARCOURIR LES INNOMBRABLES SITES QUI FONT LA PROMOTION DE L'ALIMENTATION VÉGÉTARIENNE, ON CONSTATE L'IMPORTANCE DE L'ARGUMENTATION ENVIRONNEMENTALISTE.

Quelques faits en attestent. Le tiers des terres agricoles mondiales sert aujourd'hui à nourrir du bétail. Comme le notait déjà Peter Singer en 1975, « *en cessant d'élever et de tuer des animaux pour les manger, nous pouvons rendre disponible pour les humains une telle quantité de nourriture supplémentaire que, si on la distribuait de façon appropriée, la famine et la malnutrition seraient éliminées de notre planète* ». Le constat

visait à défendre l'idée que la libération animale est aussi une libération humaine. Quatre décennies plus tard, il a pris de nouveaux contours, liés à la crise environnementale. Les bovidés, sous l'effet de leur système digestif, larguent du méthane dans l'atmosphère. Or ce gaz est le deuxième contributeur à l'accroissement de l'effet de serre, qui est à l'origine du réchauffement climatique. L'élevage est ainsi, derrière les transports mais devant l'industrie, le deuxième secteur économique émetteur de gaz à effet de serre. De plus, l'alimentation du bétail dans l'élevage industriel repose sur le maïs et le soja, monocultures largement produites dans les immensités du continent américain et pour le moins éloignées de la défense de la biodiversité et de l'agriculture durable. Ainsi que le souligne Florence Burgat, consommer du lait implique de consentir à l'élevage industriel : de même, manger des hamburgers revient *de facto* à soutenir l'agriculture intensive à base d'OGM.

La découverte de la « sentience » animale

L'inquiétude croissante face au réchauffement climatique et à la crise de la biodiversité est donc sans doute un puissant facteur à l'origine de l'intérêt grandissant envers la question animale. Un autre facteur de fond, plus discret mais non moins influent, a joué un rôle : l'évolution de la recherche scientifique. « *Historiquement, deux courants de pensée se sont intéressés au comportement animal*, explique Élise Huchard, éthologue au CNRS à Montpellier. *Le premier est celui de la psychologie comparative, de tradition américaine, porté par des psychologues cherchant par l'étude des animaux à comprendre*

la discipline. L'exemple le plus marquant est celui de la primatologie. Trois femmes, Jane Goodall avec les chimpanzés, Dian Fossey avec les gorilles et Biruté Galdikas avec les orang-outans, ont transformé le domaine en profondeur, en particulier en y introduisant l'observation en milieu naturel, et non plus dans les conditions artificielles des parcs zoologiques ou des laboratoires. Ces « *trimates* », comme les appelle l'universitaire néerlandaise Stine Jensen⁸, ont servi d'exemples à nombre de jeunes chercheuses. Leurs écrits, mêlant vulgarisation scientifique, comptes rendus de terrain et autobiographie, ne relèvent assurément pas des canons de la rigueur scientifique. Jane Goodall fit par exemple publier dans la presse l'annonce nécrologique d'un chimpanzé ! « *Il ne faut pas juger leur travail avec les standards actuels de l'éthologie, qui ont beaucoup évolué. Il est par exemple certain que l'on ne nourrirait plus aujourd'hui les animaux que l'on souhaite observer, parce que l'on sait que cela influence leur comportement. Ce qui n'empêche pas leurs travaux d'avoir contribué de manière très importante à la connaissance des sociétés de grands singes* », souligne Élise Huchard, elle-même primatologue.

Séjournant au milieu de sociétés de singes, les « *trimates* » ont eu recours à l'observation participante de l'anthropologie, comme si les mêmes règles méthodologiques s'appliquaient à l'étude de l'homme et à celle des singes. Leur programme, novateur, a donc consisté à renverser le regard : non plus décrire le caractère simiesque des hommes, comme le faisait dans les années 1970 l'éthologue britannique

Desmond Morris avec son best-seller *Le Singe nu*, mais montrer le caractère humain des singes. Aux yeux du Néerlandais Frans de Waal, la crainte de l'anthropomorphisme, jadis tabou de l'étude du comportement animal, n'a plus lieu d'être. « *Au début de ma carrière, on n'osait pas parler d'émotions et encore moins de cognition s'agissant d'animaux. Il fallait parler de stimulus et de réponses aux stimulus* », raconte le chercheur. De Waal a décrit dans ses nombreux livres⁹ l'altruisme, la culture (au sens, même si la question reste discutée, de comportements partagés par un groupe et transmis à sa descendance), les méthodes (notamment sexuelles) de résolution des conflits, ou encore le langage chez les chimpanzés ou les bonobos, dans des termes d'un anthropomorphisme impensable il y a trente ans. L'écueil en éthologie, affirme-t-il, n'est pas l'anthropomorphisme mais ce qu'il appelle « *l'anthropodéni, à savoir le refus de voir le lien entre comportements humains et animaux même lorsqu'ils sont à l'évidence analogues*¹⁰ ». Exemple : lorsque après une dispute, deux singes s'embrassent et s'étreignent, de Waal parle de réconciliation là où la tradition éthologique préférait évoquer des « *contacts post-conflits* ».

Ce dépassement du tabou initial, du moins par les primatologues (les éthologues spécialistes d'autres espèces restant souvent dubitatifs), de l'anthropomorphisme en éthologie a, sur le plan des idées, fourni de nouveaux arguments aux tenants de la cause animale. « *Il n'y a pas d'un côté les animaux, qui seraient rivés à l'instinct, et de l'autre l'homme qui, seul, posséderait la technique, le sens de la justice. La reconnaissance de la richesse*



**« ON N'OSAIT PAS PARLER
D'ÉMOTIONS ET ENCORE MOINS
DE COGNITION S'AGISSANT
D'ANIMAUX. IL FALLAIT
PARLER DE STIMULUS ET
DE RÉPONSES AUX STIMULUS. »**

des existences animales et l'étude de leur comportement attestent de leur sentience, c'est-à-dire du fait que ce sont des êtres capables d'éprouver le plaisir, la douleur et la souffrance, l'ennui, le stress, de manière individualisée, de communiquer leurs préférences individuelles et de résister à leurs conditions de détention. Cette sentience et cette agentivité en font des sujets compétents, des sujets de droit, et pas seulement des patients moraux qu'il faudrait protéger», explique Corine Pelluchon. La sensibilité animale était déjà au cœur de l'argumentation de Singer, selon lequel la règle éthique primordiale doit être de minimiser le degré de souffrance sur Terre, animaux et humains inclus. Dès lors que cette «sentience» est scientifiquement établie, tout au moins chez les mammifères, les oiseaux et certains céphalopodes, ne convient-il pas d'en tirer les conclusions morales et philosophiques ? En 2012, le «monde de l'animal» a été l'un des sujets de dissertation de l'agrégation de philosophie. «Ce qui m'a frappé, c'est que cet intitulé se centrait sur l'animal pour lui-même, et non dans son rapport à l'homme», observe Florence Burgat.

Les limites de l'utilitarisme

D'une certaine manière, le philosophe anglais Jeremy Bentham (1748-1832) avait déjà tout compris. Dans son *Introduction aux principes de la morale et de la législation*, publiée tant en France qu'en Angleterre en une certaine année 1789, il écrit : «Le jour viendra peut-être où le reste de la création animale acquerra ces droits qui n'auraient jamais pu être refusés à ses membres autrement que par la main de la tyrannie. Les Français ont déjà découvert que la noirceur de la peau n'est en rien une raison pour qu'un être humain soit

abandonné sans recours au caprice d'un bourreau. On reconnaîtra peut-être un jour que le nombre de pattes, la pilosité de la peau, ou la façon dont se termine le sacrum sont des raisons également insuffisantes pour abandonner un être sensible à ce même sort. Et quel autre critère devrait marquer la ligne infranchissable ? Est-ce la faculté de raisonner, ou peut-être celle de discourir ? Mais un cheval ou un chien adultes sont des animaux incomparablement plus rationnels, et aussi plus causants, qu'un enfant d'un jour, ou d'une semaine, ou même d'un mois. Mais s'ils ne l'étaient pas, qu'est-ce que cela changerait ? La question n'est pas : Peuvent-ils raisonner ? ni : Peuvent-ils parler ? mais : Peuvent-ils souffrir ? » La citation de ce texte, en particulier de ses dernières lignes, est une figure imposée de tout discours sur la question animale. Peter Singer, le premier, s'y référait dans son *Animal Liberation* – preuve supplémentaire de l'influence durable de ce livre.

Bentham est l'une des figures éminentes de l'utilitarisme, courant de pensée selon lequel toute politique se doit de minimiser la souffrance. À rebours des principes d'Emmanuel Kant, son quasi-contemporain, Bentham défend une approche de la morale dénuée de principes intangibles et concentrée sur la résolution pragmatique de cas concrets. C'est dans cette ligne de pensée que s'inscrit Peter Singer. Il pousse même l'utilitarisme fort loin, jusqu'à affirmer qu'un être humain en état végétatif suite à un accident ou une maladie a moins de droits à vivre qu'un mammifère non humain en pleine santé, du fait même qu'il ressent moins la souffrance.

**SELON JOCELYNE PORCHER,
SOCIOLOGUE À L'INRA MAIS AUSSI
ANCIENNE ÉLEVEUSE DE BREBIS,
L'ÉLEVAGE N'EST ÉTHIQUEMENT
CONCEVABLE QUE S'IL SE PRATIQUE
AVEC UN ABATTAGE À LA FERME.**

Pourtant, l'argumentation utilitariste de Singer peut se retourner contre elle-même. Puisque cette dernière repose sur la souffrance animale, que reprocher à un élevage qui ferait en sorte que les animaux soient élevés dignement et tués sans douleur ? C'est la position de Jocelyne Porcher, sociologue à l'Inra mais aussi ancienne éleveuse de brebis : selon elle, l'élevage n'est éthiquement concevable que s'il se pratique avec un abattage à la ferme¹¹. Les normes de santé actuelles le prohibent, sans raison sanitaire valable, mais ne serait-ce pas une manière d'échapper à l'« éternel Treblinka » de l'élevage industriel ? Singer reconnaît la pertinence de cette objection. Il y répond en disant que c'est parce qu'il n'est pas possible d'avoir la certitude, dans l'économie actuelle marquée par l'hégémonie de l'élevage industriel, qu'un animal a été élevé dignement et tué sans douleur, qu'il est végétarien. La critique philosophique pourrait ici déboucher sur un argument pratique : plutôt que de promouvoir le végétarisme, pourquoi ne pas changer les modalités d'élevage et d'abattage des animaux ?

Les droits animaux

À l'opposé, de prime abord, de cette piste pragmatique, le philosophe américain Tom Regan, décédé en février dernier, s'est fait connaître en défendant l'idée qu'il existe, pour reprendre le titre de son livre le plus célèbre, des droits des animaux¹², tels ceux de ne pas être enfermés ou de ne pas être torturés (l'élevage industriel étant assimilé à une forme de torture). Ces droits peuvent, selon Regan, être utilisés au service de la lutte antiséciste, comme le furent les droits individuels dans la lutte contre l'absolutisme au XVIII^e siècle. Regan propose donc une extension des principes du libéralisme politique aux individus d'autres espèces qu'*Homo sapiens*, pour peu qu'ils soient « *sujets-d'une-vie* » entendus comme « *les mammifères "normaux" mentalement âgés d'un an ou plus* », même si le philosophe reconnaît le caractère restrictif et frustrant de cette définition. Le problème de cette argumentation est qu'elle revient, dans les cas limites, à une forme d'utilitarisme, dont on vient de voir les limites. Regan défend aussi le droit d'*Homo sapiens* à tuer les animaux qui lui sont nuisibles, y compris ceux qui sont manifestement doués de sensibilité, tels les loups ou les tigres. Qu'est-ce donc qu'un droit qui peut être violé au gré des circonstances ?

Les discussions en philosophie morale et politique autour du droit animal portent au fond sur la qualification de l'animal. Est-il sujet ou objet du droit ? Qu'il en soit objet ne fait guère de doute (les lois réprimant la maltraitance animale remontent en Europe au XIX^e siècle) mais en est-il sujet ? La refonte, en 2015,

LES DISCUSSIONS EN PHILOSOPHIE MORALE ET POLITIQUE AUTOUR DU DROIT ANIMAL PORTENT AU FOND SUR LA QUALIFICATION DE L'ANIMAL. EST-IL SUJET OU OBJET DU DROIT ?

du code civil qui fait de l'animal un « être vivant doué de sensibilité » (article L-214, d'où la dénomination de la célèbre association éponyme) est certes une avancée correspondant aux progrès de l'éthologie, mais en quoi peut-elle servir à repenser la question animale ? Poser la question en termes de droit, sachant que l'intéressé – l'animal – ne pourra évidemment pas défendre ses droits, nécessite de réfléchir à la représentation politique des animaux. Corinne Pelluchon écrit ainsi que « pour que la question animale ne soit pas éclipsée par nos préoccupations immédiates, il convient donc de désigner des personnes chargées de veiller [...] à l'inclusion des animaux dans les politiques publiques ». La réflexion de Corinne Pelluchon dans son *Manifeste animaliste*¹³ s'appuie sur le travail des philosophes canadiens Sue Donaldson et Will Mymlick¹⁴, qui entendent développer et reformuler la théorie du droit animal, à laquelle ils reprochent de s'être contentée de formuler des droits négatifs, afin d'y ajouter des obligations positives envers les animaux.

L'idée même de citoyenneté, soulignent S. Donaldson et W. Mymlick, implique aujourd'hui *de facto* une différence de droits

et de devoirs entre êtres humains, qui pourrait s'appliquer aux animaux. Il existe certes des droits universels, mais les droits du citoyen ne sont pas les mêmes que ceux de l'étranger (qui n'a pas le droit de vote) ou du résident (qui ne le possède, en Europe, qu'aux élections locales), sans parler des droits collectifs (comme ceux des peuples indigènes). En résumé, la théorie politique d'aujourd'hui ne se limite pas « à une théorie des droits humains universels » mais comprend aussi « une théorie des limites de la citoyenneté » qui donne lieu à des droits et devoirs positifs différents selon les groupes humains concernés. S. Donaldson et W. Mymlick proposent d'appliquer la théorie politique moderne de la citoyenneté au monde animal en distinguant trois catégories : les animaux sauvages ; les animaux, « semblables aux réfugiés et aux migrants », vivant au contact des hommes ; et enfin les animaux d'élevage ou domestiques « considérés comme des citoyens à part entière de la communauté politique, car ils ont été élevés au fil des générations pour vivre en étroite relation avec les êtres humains ». Les premiers seraient considérés comme souverains sur leur territoire ; les seconds obtiendraient l'équivalent d'un statut de résident extranational ; les derniers seraient d'authentiques citoyens. Mais tous jouiraient du droit universel de ne pas être tué, ce qui impliquerait une conversion massive à l'alimentation végétarienne.

Ces travaux de philosophie politique peuvent déconcerter. N'y a-t-il pas plus urgent, dans ce monde à feu et à sang, que de se préoccuper des animaux ? Pourquoi accorder

le statut de résidents aux souris, aux blattes et aux cafards alors même que la citadelle européenne se ferme aux migrants du sud et de l'est de la Méditerranée ? Leur rigueur oblige en tout cas à reposer la question de la frontière entre l'homme et l'animal que les progrès de l'éthologie rendent toujours plus floue. Surtout, ils montrent qu'un nouvel anthropomorphisme est au cœur de la réflexion actuelle sur la question animale et commence même à s'appliquer à notre regard sur le monde végétal. Les travaux scientifiques montrant l'importance de la communication entre plantes s'accumulent, obtenant d'inattendus succès de librairie¹⁵. Certains parlent même de sensibilité végétale, laquelle devrait être respectée au même titre que celle des animaux ; ce qui conduit à un redoutable dilemme : si l'homme choisit de se priver, pour des raisons éthiques, des aliments

tant d'origine animale – à l'instar des véganes – que végétale, ses seules ressources seraient les produits de l'industrie chimique, parfaitement à même de fournir à tout un chacun ses doses de fibres, d'acides aminés, de glucides, de lipides, et de vitamines. La perspective n'est guère réjouissante.

Bien que procédant en partie des inquiétudes nées de l'entrée dans l'Anthropocène, la question animale ne s'est guère reliée aux courants de pensées écologistes, ni à ceux de la gauche de transformation sociale. « *L'homme est par nature un animal politique* », écrivait déjà Aristote. La nouveauté est que cette ambition politique d'*Homo sapiens* s'étend aujourd'hui bien au-delà de son espèce. Mais on ne sait encore exactement dans quelles directions.

1. P. Singer, *La libération animale*, Grasset, Paris, 1993.
 2. E. Dardenne, V. Giroux et E. Ultria, *Peter Singer et la Libération animale. Quarante ans plus tard*, PUR, Rennes, 2017.
 3. www.animalpolitique.com.
 4. G. Chapouthier, *Au bon vouloir de l'homme, l'animal*, Denoël, Paris, 1990.
 5. C. Patterson, *Un éternel Treblinka*, Calmann-Lévy, Paris, 2008.
 6. F. Burgat, *La Cause des animaux. Pour un destin commun*, Buchet/Chastel, Paris, 2015.

7. <http://urlz.fr/5Jcr>.
 8. S. Jensen, *Les femmes préfèrent les singes*, Le Seuil, Paris, 2006.
 9. Notamment : F. de Waal, *De la réconciliation chez les primates*, Flammarion, Paris, 2002 ; *Le Singe en nous*, Fayard, Paris, 2006 ; *L'Âge de l'empathie*, Les liens qui libèrent, Paris, 2010.
 10. F. de Waal, « Anthropomorphism and Anthropodenial. Consistency in Our Thinking about Humans and other Animals », *Philosophical Topics*, 27 : 255-280, 1999.

11. J. Porcher, *Vivre dignement avec les animaux. Une utopie pour le XXI^e siècle*, La Découverte, Paris, 2011.
 12. T. Regan, *Les Droits des animaux*, Hermann, Paris, 2013.
 13. C. Pelluchon, *Manifeste animaliste. Politiser la cause animale*, Alma, Paris, 2017.
 14. S. Donaldson et W. Mymlick, *Zoopolis. Une théorie politique des droits des animaux*, Alma, Paris, 2016.
 15. P. Wohlleben, *La Vie secrète des arbres*, Les Arènes, Paris, 2017.